



REGLEMENT

Article 1^{er}

Présentation

Le «**Slalom Racing Adventures**», initié par Raphaël van der Straten et placé sous l'égide de l'ASAF a été créé en vue de promouvoir et récompenser de jeunes PILOTES participant aux épreuves du championnat des SLALOMS de la Communauté Française de Belgique. Toutes les épreuves organisées entrent en ligne de compte.

Article 2

Conditions d'admission

Ce challenge est ouvert à tous les pilotes licenciés de l'ASAF, nés LE ou APRES le **1^{er} janvier 1979** et inscrits en Division 1 (toutes classes),

Article 3

Inscription

L'inscription est GRATUITE mais OBLIGATOIRE. Elle peut intervenir à tout moment. Elle sera effective dès réception, par le secrétariat de l'ASAF, du bulletin d'inscription spécifique, reprenant, outre les données d'identité, l'engagement du concurrent de se conformer au présent règlement.

Après prise des coordonnées par l'ASAF, le bulletin sera transmis au promoteur du «**Slalom Racing Adventures**» et le concurrent pourra, dès ce moment, marquer des points au classement du challenge.

Article 4

Comptabilisation des points

Les points des concurrents inscrits seront comptabilisés automatiquement par le secrétariat de l'ASAF.

Les points relatifs aux épreuves disputées avant la réception de l'inscription n'entreront pas en ligne de compte.

Seuls, les points acquis au classement **GENERAL** (99, 98, 97, 96, etc.) seront pris en considération, selon le barème repris à l'article 3 du Règlement du Championnat Slalom de la Communauté Française, figurant dans les Prescriptions Sportives 2015 de l'ASAF.

Article 5

Classement

Des classements évolutifs et un classement final du «**Slalom Racing Adventures**» seront établis, basés sur tous les résultats acquis.

En cas d'ex aequo, la préséance sera accordée au concurrent le plus jeune.

Si besoin en est, le CA de l'ASAF décidera en cas d'égalité subsistante.

Pour être classé au «**Slalom Racing Adventures**» en fin d'année, un minimum de **3** résultats est nécessaire. Toutefois, quiconque ayant obtenu un résultat figurera au classement provisoire jusqu'au moment où il pourra toujours atteindre 3 résultats, compte tenu des épreuves encore à disputer. Ensuite, il en sera retiré.

N.B. : Le classement évolutif pourra être consulté sur le site Internet de l'ASAF après chaque épreuve.

Article 6

Publicité

Les concurrents s'engagent à faire figurer sur les deux ailes « avant » de leur voiture, des stickers distinctifs qui leur seront fournis par le promoteur du «**Slalom Racing Adventures**». Aucun point « challenge » ne sera attribué pour l'épreuve où les stickers faisaient défaut.

Article 7

Dotation

Une remise de trophées aux trois premiers pilotes classés aura lieu dans le cadre de la remise des prix annuelle de l'ASAF.

De plus, le «**Slalom Racing Adventures**» sera doté, par Raphaël van der Straten, d'une bourse de **2500€** destinée à être partagée entre les **10 premiers** classés, **proportionnellement aux points obtenus**.

Article 8

Règlement d'ordre intérieur

Tout acte ou comportement contraire au règlement ou à l'éthique sportive sera sanctionné par l'exclusion du challenge.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront analysés par le Conseil d'Administration de l'ASAF en concertation avec le promoteur.

En cas de litige, les règles habituelles de recours juridictionnel en vigueur à l'ASAF, seront d'application.

Article 9

Contacts

Secrétariat de l'ASAF

12, rue de l'Île Dossai à 5300

SCLAYN (Andenne)

Tél. : 085/271460 – Fax : 085/317695

Email : secretariat@asaf.be

Site Internet : www.asaf.be

Article 10

Bulletin d'inscription

(à renvoyer au secrétariat de l'ASAF)

(Voir feuillet ci-après)



Slalom Racing Adventures 2015

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je, soussigné(e),

Nom / Prénom :

Adresse complète :

.....

Date de naissance :

Téléphone / GSM / E-mail :

N° de licence / Type / Province :

désire participer au «Slalom Racing Adventures» 2015 et m'engage à en respecter le règlement.

Date : Signature :